



**L'UNSa Services Judiciaires sur tous les fronts pour faire appliquer le protocole du
26 octobre 2023**

Élue première organisation syndicale au Ministère de la justice et au sein des services judiciaires, l'UNSa a toujours dit que cette confiance obtenue l'engageait et qu'elle n'aurait de cesse d'agir pour la défense des métiers de greffe. Ce mandat nous oblige a contrario des politiques !

Après un mois de septembre riche en rendez-vous et entretiens pour peser de tout son poids sur la mise en œuvre du Protocole malgré les coupes budgétaires annoncées (cf. notre communiqué : <https://www.unsasj.fr/2024/10/11/budget-justice-que-fait-lunsa-sj-ou-en-sommes-nous-du-protocole/>), l'UNSa Services Judiciaires continue de maintenir la pression.

Nous avons d'ores et déjà été reçus par la Conseillère services judiciaires du Garde des Sceaux et la Députée rapporteure du budget Justice, avant d'être prochainement entendus par la Commission des lois du Sénat et le Président de la Commission des lois de l'Assemblée nationale.

Nous avons bon espoir de voir très rapidement la parution des décrets sur le cadre greffier et le plan de requalification de C en greffier.

Nous travaillons aussi sur la mise en place rapide de la filière technique à la DSJ.

Nous savons que les services de la DSJ et le nouveau Directeur des services judiciaires sont mobilisés pour engager les opérations dès que le feu vert sera (re)donné par Bercy.

Il ne suffit pas de signer un accord puis d'en attendre les retombées en distribuant des bulletins d'adhésion en juridictions.

Il ne suffit pas de rejeter toutes les revalorisations négociées sans rien proposer de concret qui se traduira sur le bulletin de paie des fonctionnaires.

Pour être efficace, il faut sans cesse multiplier les actions, activer tous les leviers au sein du Ministère comme à l'extérieur dans les lieux de décisions.

Il faut chaque jour être mobilisé dans la défense des personnels de greffe afin que les engagements âprement négociés soient tenus et deviennent une réalité.

Il faut porter le projet jusqu'à son accomplissement pour les agents, jusqu'à la concrétisation sur le bulletin de paie !

L'UNSa Services Judiciaires assume sa responsabilité de 1^{ère} organisation syndicale, c'est chaque jour notre seule ligne de conduite.

Nous continuerons à vous tenir informés de nos actions et des avancées obtenues.

Le Bureau National de l'UNSa SJ, le 25 octobre 2024